



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DSDEN de la Gironde

DAG 4 – Bureau des examens et concours

Affaire suivie par :

Frédéric HEURTEVENT – Gestionnaire Examens et concours

Tél : 05 56 56 37 91

Mél : dsden33-dag4-1@ac-bordeaux.fr

Conseiller 1^{er} degré

Affaire suivie par :

Pierre KESSAS

Tél : 05 57 57 35 47

Mél : Pierre.Kessas@ac-bordeaux.fr

Bordeaux le 8 avril 2024

La Rectrice de la région académique
Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités d'Aquitaine

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école
Mesdames et Messieurs les professeurs des
écoles

s/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale

s/c Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'Académie – Directeurs académiques des
services de l'Education nationale

Objet : ouverture de la campagne d'inscription du CAFIPEMF 2025

*Texte de référence : arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur
des écoles maître formateur – CAFIPEMF*

Circulaire du 19 mai 2021 parue au BO n° 21 du 27 mai 2021

Enjeux du CAFIPEMF

La formation aux métiers du professorat et de l'éducation, ajustée aux enjeux de la professionnalisation et de l'accompagnement des politiques éducatives s'appuie sur le développement d'un réseau de formateurs en académie.

Dans ce cadre, la certification concourt à la reconnaissance des missions des formateurs dans le premier degré et vise une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur. Le CAFIPEMF permet d'exercer des fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles.

Le jury évalue les compétences du candidat en didactique et en pédagogie de l'enseignement du français et des mathématiques, sur les niveaux maternelle et élémentaire.

Calendrier et modalités d'inscription

L'inscription est ouverte aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires justifiant, au 31 décembre de l'année de l'examen, d'au moins cinq années de service.

- Du **30 avril au 14 mai 2024** : déclaration des enseignants souhaitant se présenter au CAFIPEMF auprès de l'IEN de leur circonscription.
- Du **30 avril au 14 juin 2024** : visite conseil de l'IEN de la circonscription dans laquelle exerce le candidat, donnant lieu à un compte rendu de visite communiqué au candidat uniquement. Cette visite conseil peut, le cas échéant, être assurée par un autre IEN que celui de la circonscription d'exercice du candidat.
- Du **5 au 25 juin 2025** : inscription au CAFIPEMF auprès du service du Bureau des examens et concours de chaque DSDEN, via la fiche d'inscription qui sera communiquée par ce service. L'attestation de la tenue de la visite-conseil adressée par l'IEN au candidat est jointe au dossier d'inscription par le candidat.

Le dossier d'inscription est à transmettre à l'adresse suivante selon les départements :

- ✓ DSDEN de la Dordogne : DSDEN 24 - Secrétariat de la formation continue 20 rue Alfred de Musset - 24016 PERIGUEUX CEDEX. 24.drh@ac-bordeaux.fr
- ✓ DSDEN de la Gironde : dsden33-dag4-1@ac-bordeaux.fr
- ✓ DSDEN des Landes : A l'attention de Vanessa CHAPELLE, service DIPER - 5, avenue Antoine DUFAU - B.P. 389 - 40012 MONT-DE-MARSAN : formation.dsden40@ac-bordeaux.fr
- ✓ DSDEN du Lot-et-Garonne : Christophe.Philippon@ac-bordeaux.fr
- ✓ DSDEN des Pyrénées-Atlantiques : DSDEN 64 - Vie de l'élève, Examens et Concours- Emmanuelle LAFARGUE – Gestionnaire - 2 place d'Espagne - 64038 PAU cedex. Emmanuelle.Lafargue@ac-bordeaux.fr

Formation

Le candidat bénéficie d'une formation de cinq semaines non consécutives proposée dans l'académie où il exerce. Ces cinq semaines se déroulent préalablement aux épreuves d'examen, durant les mois de juin de l'année scolaire précédente à décembre de l'année scolaire de passation de l'examen. J'attire votre attention sur les dates de la première session de formation prévue du mercredi 3 juillet au vendredi 5 juillet 2024 inclus.

